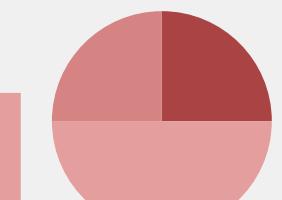




Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, septembre 2025

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Le revenu professionnel 10 ans après un titre du système de formation

Cette publication s'intéresse au revenu professionnel 10 ans après l'obtention d'un titre du degré secondaire II ou tertiaire en 2012, indépendamment du fait que le titulaire ait ou non continué la formation. Durant cette période, le parcours de vie de la personne peut être caractérisé par de nombreux événements tels que des formations ultérieures, le départ du domicile parental ou encore la naissance d'enfants. La publication analyse le revenu dans le contexte de ces événements et présente un état des lieux du revenu de ces personnes 10 ans après le titre.

Les résultats les plus importants sont les suivants:

- Les revenus professionnels dépendent fortement du degré et du domaine de formation dans lequel le titre a été obtenu. Quel que soit le degré, les revenus professionnels sont les plus élevés pour les titres associés à la finance et à l'informatique ou à la technique (MINT).
- Une poursuite de la formation entraîne un revenu professionnel brut mensuel non-standardisé supplémentaire de 400 à 1300 francs selon le titre obtenu.
- Les femmes gagnent significativement moins que les hommes (8%, pour un plein temps). Une différence qui passe à 20% (revenu professionnel non-standardisé) en raison de la plus forte proportion de temps partiel chez les femmes.

- La naissance d'un enfant, qui a souvent pour conséquence une baisse du taux d'occupation des femmes, augmente considérablement les différences de revenu professionnel brut non-standardisé entre hommes et femmes (46% de différence pour celles qui en ont eu contre 10% pour celles qui n'en ont pas eu).
- Indépendamment de la composition du ménage, l'obtention d'un titre de formation a un effet «protecteur» sur le risque d'appartenir à un ménage à faible revenu professionnel équivalent. Le risque est néanmoins plus élevé pour les titulaires qui 10 ans après vivent seuls ou en couple dans un ménage avec un ou plusieurs enfants.

Introduction

Le revenu professionnel est un indicateur très important des ressources d'une personne. Un revenu faible est souvent un facteur d'insécurité sociale, voire de pauvreté. Le revenu du travail dépend beaucoup du niveau de formation achevée et d'autant plus en début de carrière, car à ce stade, le revenu est davantage basé sur la formation achevée que sur l'expérience professionnelle accumulée.

L'objectif de cette publication est de fournir un état des lieux des revenus professionnels 10 ans après l'obtention d'un titre du degré secondaire II ou tertiaire obtenu en 2012¹. Après un titre du système de formation, les trajectoires des personnes sont très différentes, selon le type de titre et la voie de formation choisie: les personnes avec un titre de maturité gymnasiale continuent vers le degré tertiaire et n'entrent dans la vie active qu'après avoir obtenu un bachelor ou un master; tandis que les personnes avec un titre de la formation professionnelle sont en grande partie déjà en emploi.

Afin de pouvoir prendre en considération ces situations très différentes, la publication s'intéresse aux revenus des titulaires indépendamment de leur statut sur le marché du travail, ceci signifie que les personnes qui ne sont pas en emploi sont considérées comme ayant un revenu professionnel nul. Il est important aussi de noter que le titre obtenu en 2012 n'est pas forcément le plus haut titre que la personne obtiendra dans son parcours de formation².

Cette publication a donc comme but de montrer le revenu associé au titre à un certain moment du parcours de vie de la personne et elle ne vise pas à fournir une mesure du rendement du titre. Elle se veut une aide pour les jeunes en formation, les ménages, les conseillers d'orientation, la recherche en formation et les décideurs politiques afin de soutenir les élèves et les étudiants dans leurs choix éducatifs et de leur permettre de connaître leur niveau de revenu à un certain point du parcours.

La population d'analyse et ses caractéristiques

La population d'analyse est constituée des personnes qui ont obtenu un titre³ du degré secondaire II ou tertiaire en 2012⁴ et qui étaient en Suisse au cours de l'année de l'obtention du titre et de celle de la mesure du revenu professionnel. A titre de comparaison, nous nous intéressons aussi aux jeunes en situation de décrochage scolaire à l'âge de 19 ou 20 ans (voir OFS 2018).

Comme tous les types de titres sont considérés ici, la structure d'âge et l'étape du parcours de vie dans laquelle se trouvent les personnes varient sensiblement (graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-01).

- Dix ans après le titre, la presque totalité des titulaires d'un titre du degré secondaire II avait un âge médian compris entre 29 et 31 ans.
- Ceux du degré tertiaire, avaient de 34 ans pour les titulaires d'un bachelor HEU à 41 ans pour les titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme fédéral.

Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-02 montre l'hétérogénéité des titulaires en termes de statuts sur le marché du travail au moment de l'obtention du titre.

Tandis que 10 ans après le titre, la presque totalité des titulaires sont en emploi, au moment de l'obtention du titre, environ trois quarts des personnes ayant obtenu un certificat de maturité gymnasiale (77%) ou de culture générale (75%) étaient en formation sans être en emploi, tandis que la plupart des titulaires d'un titre de la FPI étaient en formation et emploi (p. ex. 84% des titulaires d'un CFC). Pour les titulaires du degré tertiaire, la presque totalité de ceux avec un brevet ou diplôme fédéral étaient soit en emploi seul, soit en formation et emploi et très peu étaient en formation seule, tandis que cela était le cas pour 36% des titulaires d'un bachelor HEU et 30% des titulaires d'un master HEU.

Mesures du revenu professionnel

Nous utilisons ici deux mesures du revenu qui sont complémentaires et fournissent donc des informations aussi bien sur la situation économique (revenu non-standardisé) de la personne que sur le retour monétaire associé au titre (revenu standardisé) (pour la méthodologie de calcul voir OFS, 2021b).

Le revenu professionnel *non-standardisé* représente le revenu que la personne touche *réellement à la fin du mois*. Cette mesure permet de s'approcher de la situation économique des personnes, à travers le revenu professionnel qu'elles reçoivent. Au cours du parcours de formation, les personnes peuvent être dans des statuts sur le marché du

¹ Au sein de la statistique officielle, la relation entre niveau de formation et revenu a été largement étudiée à partir de plusieurs perspectives: sur la base d'enquêtes sur les besoins de l'économie et le marché du travail comme l'enquête suisse sur la population active (ESPA), ou l'enquête sur la structure des salaires (ESS) ou sur la base des enquêtes qui analysent les revenus et les conditions de vie (SILC) de la population. Dans ces enquêtes la relation entre formation et revenu est étudiée sur la base du plus haut niveau de formation de la personne. D'autres enquêtes portent sur le revenu après l'obtention d'un titre du degré tertiaire (voir l'enquête sur la formation professionnelle supérieure, EHBB www.statistique.ch → Statistiques → Education et science → *Intégration sur le marché du travail* → *Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure* → *Revenu*, ou l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles, EHA www.statistique.ch → Statistiques → Education et science → *Intégration sur le marché du travail* → *Degré tertiaire – Hautes écoles* → *Revenu professionnel*) et se basent donc sur une perspective longitudinale. Les données longitudinaires sur le système de formation (LABB) comprennent l'ensemble du système de formation et offrent une base commune et comparable sur les différents types de titres et degrés pour l'étude de la relation entre titre et revenu. En plus, leur exhaustivité permet un très haut degré de détail (voir p. ex. OFS 2021a et OFS2023a pour la formation professionnelle et OFS 2023b pour le revenu après un titre des formations générales du degré secondaire II).

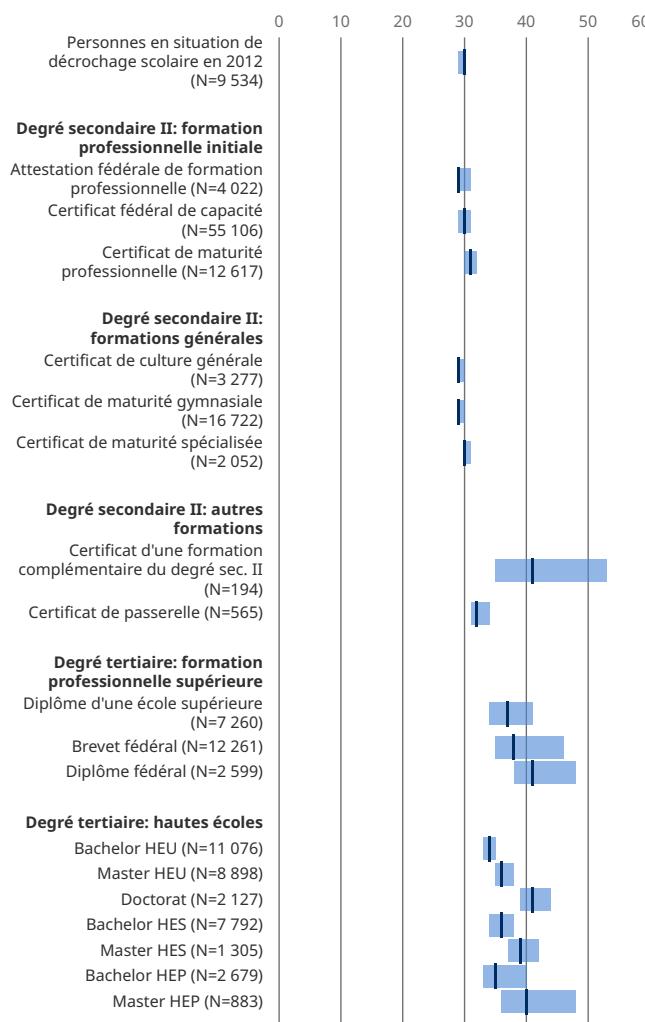
² En particulier pour les titulaires du degré secondaire II, la personne n'a pas encore atteint son plus haut niveau de formation et p. ex. une grande partie des personnes qui ont une maturité gymnasiale obtiendront un titre d'une haute école dans les années suivantes.

³ Si une personne a obtenu deux ou plusieurs titres en 2012, seulement celui hiérarchiquement supérieur a été retenu. Par exemple si une personne a obtenu la même année une maturité professionnelle et un CFC, la personne apparaîtra dans les analyses comme faisant partie des titulaires d'une maturité professionnelle.

⁴ À cause de la disponibilité des données pour les titulaires des brevets et diplômes fédéraux, la cohorte analysée est celle de 2013.

Titulaires de 2012¹: Âge 10 ans² après le titre

■ Quartile inférieur - Quartile supérieur ■ Médiane

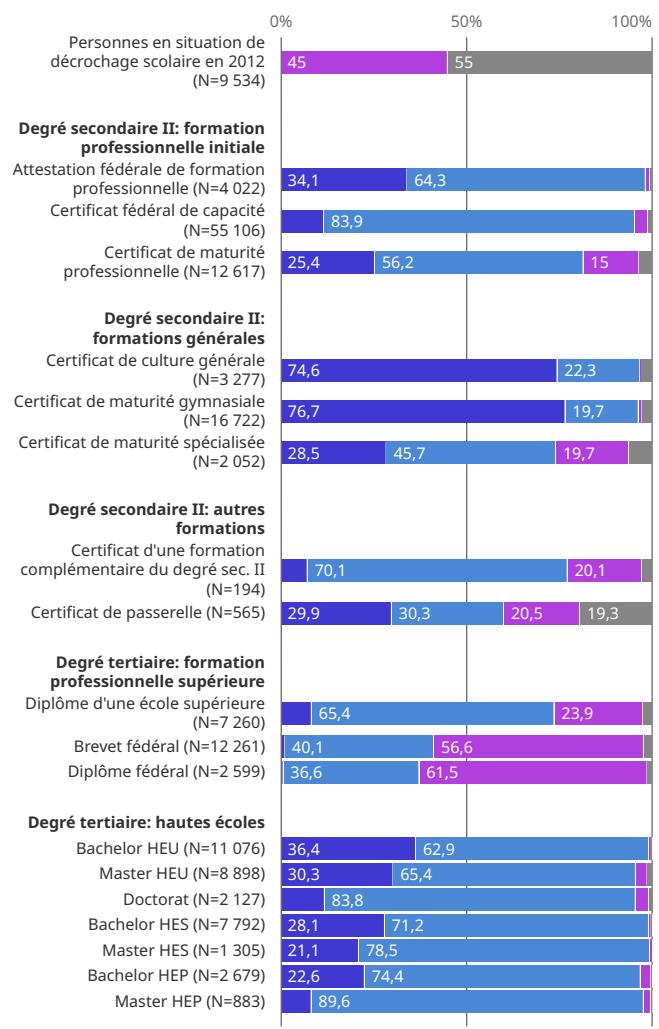
¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux² 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

État des données: 02.09.2025

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-01

© OFS 2025

Titulaires de 2012¹: statuts dans la formation et sur le marché du travail au moment du titre², en %■ En formation ■ En formation et en emploi ■ En emploi
■ Ni en formation ni en emploi¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux² Situation six mois avant l'obtention du titre

État des données: 02.09.2025

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-02

© OFS 2025

travail très différents (gr-f-15.10.04-2227-2500-02): si la grande partie des titulaires de la formation professionnelle initiale sont déjà en emploi au moment du titre, ceux de la formation générale (p. ex. les titulaires d'une maturité gymnasiale) sont très peu à être en emploi pendant les études. Il est important de considérer aussi ces personnes – qui ne sont pas actives – car leur situation reflète une phase du parcours de vie dans laquelle elles se consacrent notamment à la formation et ne perçoivent aucun revenu. Pour cette raison, les personnes qui ne sont pas en emploi après le titre sont aussi considérées dans les analyses et prises en compte comme ayant un revenu professionnel nul.

Le revenu professionnel *standardisé* donne une mesure de ce que la personne gagnerait hypothétiquement si elle travaillait à plein-temps. Ce revenu permet de comparer sur une base commune le niveau de rémunération et de mieux distinguer les deux dimensions de la rémunération et du taux d'occupation de l'emploi (voir l'annexe «Définitions»).

Les revenus provenant d'autres sources non liées à l'emploi telles que la propriété, l'assistance sociale, les transferts, etc. ne font pas partie du revenu professionnel et pour cette raison ne sont pas traités ici (voir l'annexe «Définitions»).

Selon le type de parcours, des revenus parfois conséquents déjà avant le titre

Les graphiques gr-f-15.10.04-2227-2500-03 et gr-f-15.10.04-2227-2500-04 montrent les revenus non-standardisés et standardisés pour un plein-temps 10 ans après le titre. Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-03 montre aussi les revenus au moment du titre car pour bon nombre de personnes, le titre obtenu en 2012 n'est pas le premier titre (p. ex. pour les titres du degré tertiaire) et – surtout pour la formation professionnelle – il est parfois aussi obtenu parallèlement à l'emploi ou après des périodes d'emploi (p. ex. les titres de la formation professionnelle supérieure). Tous les titulaires ne sont donc pas dans la même phase de leur parcours éducatif ou professionnel. Par exemple, les titulaires d'un bachelor HEU avaient, au moment de l'obtention du titre, des revenus professionnels très faibles (400 francs voir gr-f-15.10.04-2227-2500-03), car ils étaient nombreux à être seulement en formation ou en emploi et formation (gr-f-15.10.04-2227-2500-02) et n'avaient qu'un emploi annexe à ce moment. Dans ce cas, le soutien de la famille constitue une source importante des ressources financières des étudiants⁵. À l'opposé, les titulaires, bien plus âgés (voir gr-f-15.10.04-2227-2500-01), d'un diplôme fédéral gagnaient 7600 francs au moment de l'obtention du titre, avaient généralement beaucoup plus d'expérience professionnelle et étaient pour la plupart employés à plein temps⁶.

Des importantes différences en partie imputables à l'âge au moment du titre du degré tertiaire...

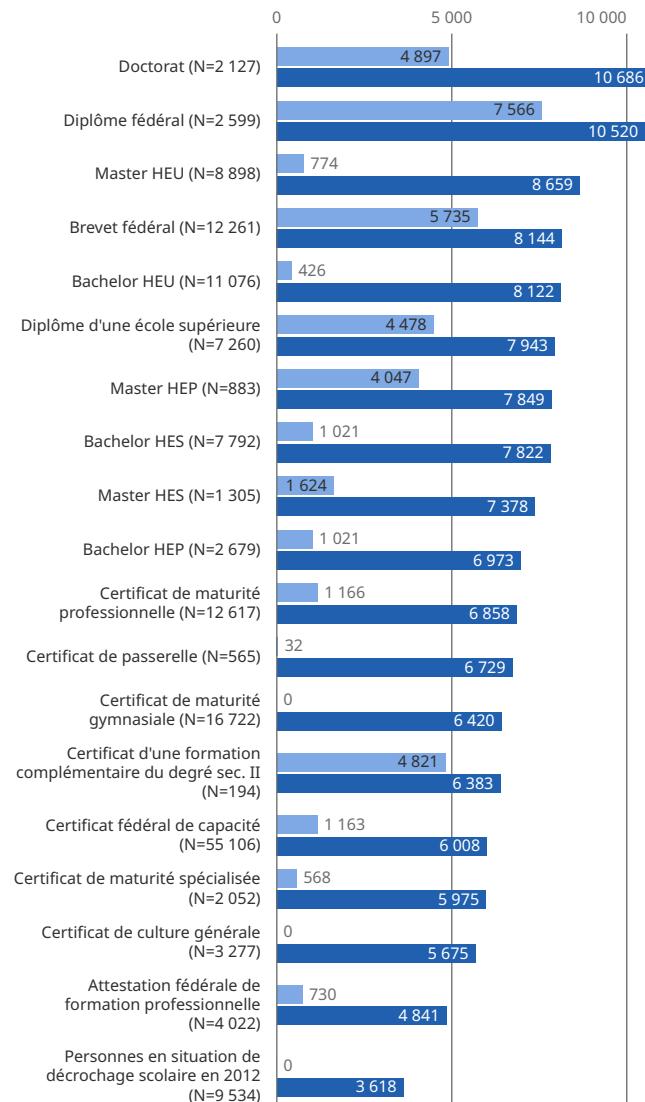
Les personnes avec un titre du degré tertiaire, que ce soit de la formation professionnelle supérieure (FPS) ou des hautes écoles (HE), ont des revenus professionnels non-standardisés ou standardisés qui sont les plus élevés 10 ans après le titre (gr-f-15.10.04-2227-2500-03 et gr-f-15.10.04-2227-2500-04). Parmi les personnes avec un titre de la FPS, ce sont les titulaires d'un diplôme fédéral qui montrent les revenus non-standardisés les plus élevés (10 500 francs), soit un revenu très similaire à celui des personnes avec un doctorat (10 700 francs).

Les différences de revenus entre les différentes filières de formation du degré tertiaire sont difficiles à interpréter. En effet, pour certains titres, non seulement les personnes sont plus âgées (et les titulaires ont plus d'expérience professionnelle) que

Titulaires de 2012¹: revenu médian non-standardisé selon le titre obtenu

Situation au moment² et 10 ans³ après le titre; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation, en francs

■ Revenu au moment du titre ■ Revenu 10 ans après



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² Situation six mois avant le titre

³ 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

État des données: 02.09.2025

Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-03

© OFS 2025

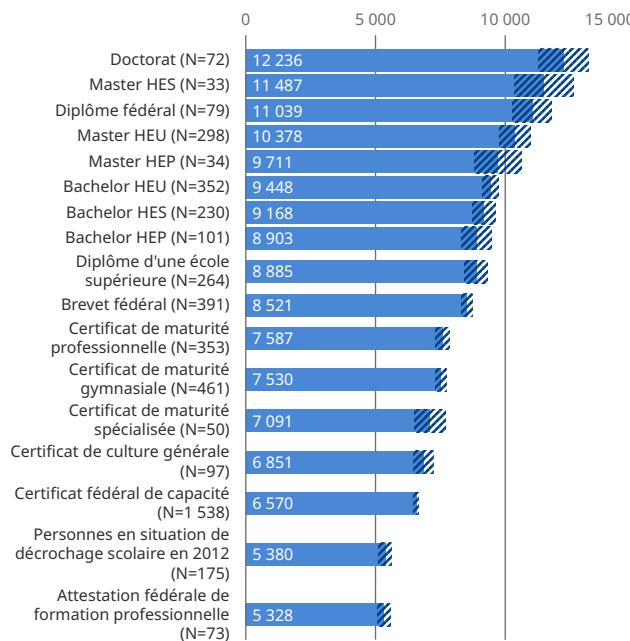
⁵ Selon l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiants le soutien financier de la famille constitue la moitié (50%) des ressources financières mensuelles des étudiants (www.statistique.ch → Statistiques → Education et science → Personnes en formation → Degré tertiaire – Hautes écoles → Situation sociale et économique des étudiants – Provenance des ressources, 2024)

⁶ Par exemple, les données de l'enquête sur la formation professionnelle supérieure (eHBB) montrent que 88% des titulaires d'un diplôme fédéral travaillaient à plein temps avant le titre (source: www.statistique.ch → Statistiques → Education et science → Intégration sur le marché du travail → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure → Taux d'occupation). Les données LABB sur l'emploi donnent aussi des informations sur la profession exercée (voir p. ex. OFS 2020) et montrent qu'au moment de l'obtention du titre, un peu plus d'un quart des personnes qui ont obtenu un diplôme fédéral occupaient un poste de cadre de direction ou de dirigeant.

Titulaires de 2012¹: revenu médian standardisé en fonction du titre obtenu

Situation 10 ans² après le titre; titulaires qui étaient en emploi sans être aussi en formation; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation, en francs

■ Intervalle de confiance (95%)



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

Titres avec N > 25

Etat des données: 02.09.2025

gr-f-15.10.04-2227-2500-04

Source: OFS - Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2025

dans d'autres, mais la proportion hommes-femmes est très différente⁷ et les domaines de formation ont des poids très différents entre les filières ou les degrés (p. ex. le domaine des arts, lettres et sciences sociales est bien plus important au master HES [33% des titres] qu'au bachelor HES [15%]⁸).

... ou aux temps partuels

Les différences de revenu parmi les titulaires du degré tertiaire sont aussi en partie dues au fait qu'après certains titres les personnes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel.

Cela est visible indirectement en comparant les graphiques gr-f-15.10.04-2227-2500-03 et gr-f-15.10.04-2227-2500-04 où l'on constate que les revenus standardisés sont bien plus élevés que ceux non-standardisés pour certains titres des hautes écoles (notamment après les titres d'une HES ou HEP). La raison de ce décalage est liée au temps partiel qui est bien plus répandu parmi les personnes avec un titre d'une HEP ou d'une HES (respectivement 32 heures et 37 heures hebdomadaires en moyenne⁹).

Des revenus plus élevés 10 ans après un titre du degré secondaire II pour les personnes avec une maturité professionnelle ou gymnasiale

Au degré secondaire II, une maturité peut s'obtenir soit en suivant une formation gymnasiale (maturité gymnasiale), soit en même temps ou après un CFC (maturité professionnelle) soit après une formation dans une école de culture générale (maturité spécialisée).

Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-03 montre que parmi les titulaires du degré secondaire II ce sont les personnes avec une maturité qui ont 10 ans plus tard le revenu non-standardisé le plus élevé (6900 francs pour la maturité professionnelle et 6400 francs pour la maturité gymnasiale). La différence entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale est explicable par le fait que les titres de maturité professionnelle sont délivrés pour bonne partie dans les orientations «technique» ou «commerciale» et souvent les parcours de formation se prolongent au degré tertiaire dans ces mêmes domaines qui sont ceux dans lesquels les revenus sont généralement plus hauts (voir ci-dessous)¹⁰.

Les jeunes qui ont obtenu un CFC ou une maturité spécialisée touchent 6000 francs 10 ans après le titre, ceux qui ont obtenu une AFP 4800 francs. Enfin, les jeunes qui avaient abandonné temporairement ou définitivement l'école en 2012 ont un revenu beaucoup plus faible (3600 francs).

Quel que ce soit le titre, des hauts revenus dans les domaines MINT, dans la finance et dans la gestion et administration

Le revenu professionnel est souvent associé au domaine de formation, car ce dernier est en lien direct avec les secteurs de l'économie, les réglementations collectives en vigueur dans le secteur et les besoins du marché du travail. En Suisse, il existe

⁷ Les différences observées parmi les titulaires du degré tertiaire sur le revenu non-standardisé 10 ans après le titre sont souvent attribuables à la composition démographique des titulaires en termes de sexe, lieu de naissance et âge: par exemple, à parité de sexe, lieu de naissance et d'âge, l'avantage du diplôme fédéral par rapport au master HEU se réduit de 1900 (gr-f-15.10.04-2227-2500-03) à 500 francs. De façon similaire une personne avec un brevet fédéral gagne environ 500 francs de moins qu'une personne avec un master HEU (gr-f-15.10.04-2227-2500-03). Mais à parité de sexe, de lieu de naissance et d'âge, cette différence monte à environ 1600 francs. Ceci signifie que les similarités observées entre les titulaires d'un master HEU, ceux d'un diplôme ES ou ceux d'un brevet fédéral sont attribuables au fait que dans ces deux populations de titulaires, il y a davantage d'hommes et qu'ils sont plus âgés que les personnes avec un titre d'un master HEU.

⁸ À parité de domaine de formation, la différence observée entre bachelor HES et master HES sur le revenu non-standardisé (gr-f-15.10.04-2227-2500-03) s'inverse sans néanmoins devenir statistiquement significative (voir aussi dans ce contexte le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-06 sur la continuation de la formation).

⁹ Les résultats sur le nombre d'heures travaillées en fonction du titre proviennent de l'appariement des données LABB – formation avec LABB – emploi et revenus (voir l'annexe pour les sources des données).

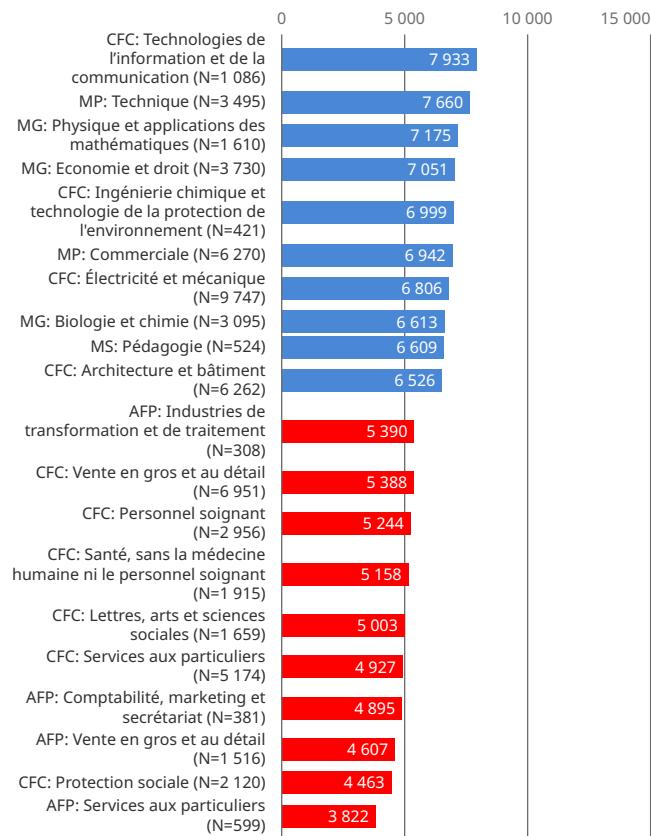
¹⁰ À parité d'orientation ou d'option spécifique, le revenu professionnel des titulaires d'une maturité gymnasiale est 10 ans après, d'environ 160 francs plus élevé que celui des titulaires d'une maturité professionnelle.

Titulaires de 2012¹: revenu médian non-standardisé selon le titre et le domaine de formation pour les 10 combinaisons ayant les revenus les plus élevés et les plus bas^{2,3}

Situation 10 ans⁴ après le titre; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation, en francs

■ 10 revenus les plus élevés ■ 10 revenus les plus bas

Degré secondaire II

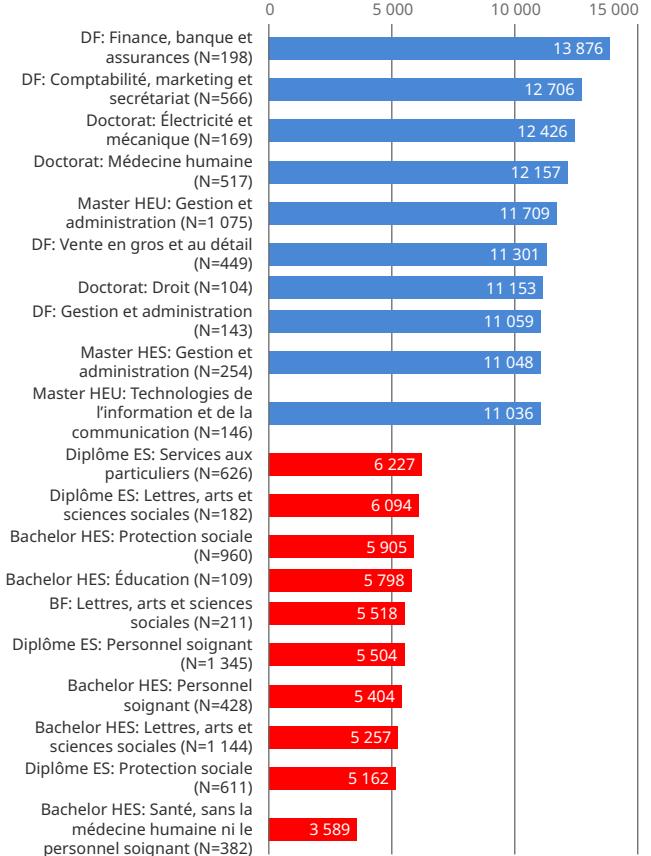


une pénurie importante de main d'œuvre dans un certain nombre de secteurs (voir par exemple SECO, 2023) ce qui entraîne une augmentation de la demande de personnes formées dans ces domaines.

Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-05 montre les dix combinaisons de titre et domaine pour lesquels les revenus sont les plus élevés (respectivement les plus bas) pour le degré secondaire II et pour le degré tertiaire¹¹. L'annexe méthodologique présente les formations les plus importantes pour chaque combinaison de titre et domaine.

Pour le degré tertiaire, les revenus non-standardisés les plus élevés sont perçus par les titulaires des domaines de la «finance, banque et assurances» (DF: 13 900 francs), «comptabilité, marketing et secrétariat» (DF: 12 700 francs) et des domaines liés au MINT, comme par exemple «électricité et mécanique»

Degré tertiaire



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² Seulement groupes avec un nombre de titres > 100

³ Comme le relevé sur le revenu des personnes employées comme indépendantes est partiellement incomplet lors de la dernière année de disponibilité des données (voir Annexe), dans le graphique sont exclues les formations dans lesquelles la part d'indépendants est supérieure à 15%.

⁴ 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

État des données: 02.09.2025

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-05

© OFS 2025

(Doctorat: 12 400 francs). Les revenus les plus bas sont perçus dans les domaines de la «protection sociale» (diplôme ES: 5200 francs), des «lettres, arts et sciences sociales» (bachelor HES: 5300 francs) et de la «santé sans la médecine humaine, ni le personnel soignant» (bachelor HES: 3600 francs). Il est important de rappeler que dans les domaines où le revenu non-standardisé est plus bas, le temps partiel est aussi le plus répandu. Par exemple, pour les titulaires d'un titre ES le temps moyen de travail hebdomadaire est de 33 heures pour le domaine «protection sociale» contre 37 heures pour l'ensemble des domaines des ES; pour les titulaires HES du domaine des «lettres, arts et sciences sociales» et de celui de la «santé sans la médecine humaine, ni le personnel soignant», le nombre d'heures hebdomadaires est respectivement de 31 et 33, tandis que pour l'ensemble des domaines HES ce chiffre est de 37 heures.

¹¹ Comme le contenu de la formation peut varier au sein du même domaine (p. ex. le droit enseigné dans les HES est souvent le droit économique), pour ces analyses le type de titre a été croisé avec le domaine de formation.

L'association entre domaine de formation et revenu est très similaire pour les formations du degré secondaire II. Les revenus sont les plus élevés pour les titulaires d'un CFC du domaine «technologies de l'information et de la communication» (7900 francs) et pour les personnes avec une maturité professionnelle orientation «technique» (7700 francs) ou «commerciale» (6900 francs) et plus bas dans les domaines de la «santé» (5200 francs pour un CFC dans le domaine du «personnel soignant») et de la «protection sociale» (4500 francs pour le CFC dans ce domaine). Tout comme pour le degré tertiaire, les revenus non-standardisés sont les plus bas dans les domaines caractérisés par des plus bas taux d'occupation: par exemple, les personnes avec un CFC dans le domaine de la «protection sociale» et du «personnel soignant» travaillent en moyenne 34 heures par semaine contre 39 heures pour l'ensemble des titulaires de ce titre.

Si globalement les bas revenus non-standardisés sont attribuables à des temps de travail plus faibles, ceci n'est pas le cas pour tous les domaines: par exemple dans le domaine des «services aux particuliers», les titulaires d'un CFC ont des revenus parmi les plus faibles (4900 francs), mais travaillent en moyenne 40 heures par semaine. Dans une moindre mesure, les titulaires d'un CFC dans le domaine «vente en gros et au détail» ont eux aussi des revenus parmi les plus bas (5400 francs) mais avec un nombre moyen d'heures travaillées (37 heures) proche de la moyenne des CFC (39 heures).

Des revenus plus élevés pour les personnes qui continuent à se former après un premier titre

Quel que soit le degré de formation, la majorité des personnes (57%) continuent à se former vers un niveau de formation plus élevé après un premier titre obtenu ou se spécialisent (voir le tableau T1 et l'encadré pour la définition du parcours ultérieur de formation après le titre). Après un premier titre du degré secondaire II, 54% des titulaires de la formation professionnelle initiale et 96% des titulaires des formations générales continuent vers une formation plus élevée du degré secondaire II ou une formation du degré tertiaire.

Dans le degré tertiaire, la poursuite de la formation est également importante pour les titulaires d'un bachelor HEU (94% de poursuite de formation) et reste aussi substantielle pour la formation professionnelle supérieure (plus d'un quart de poursuite de formation après un BF ou un titre d'une ES).

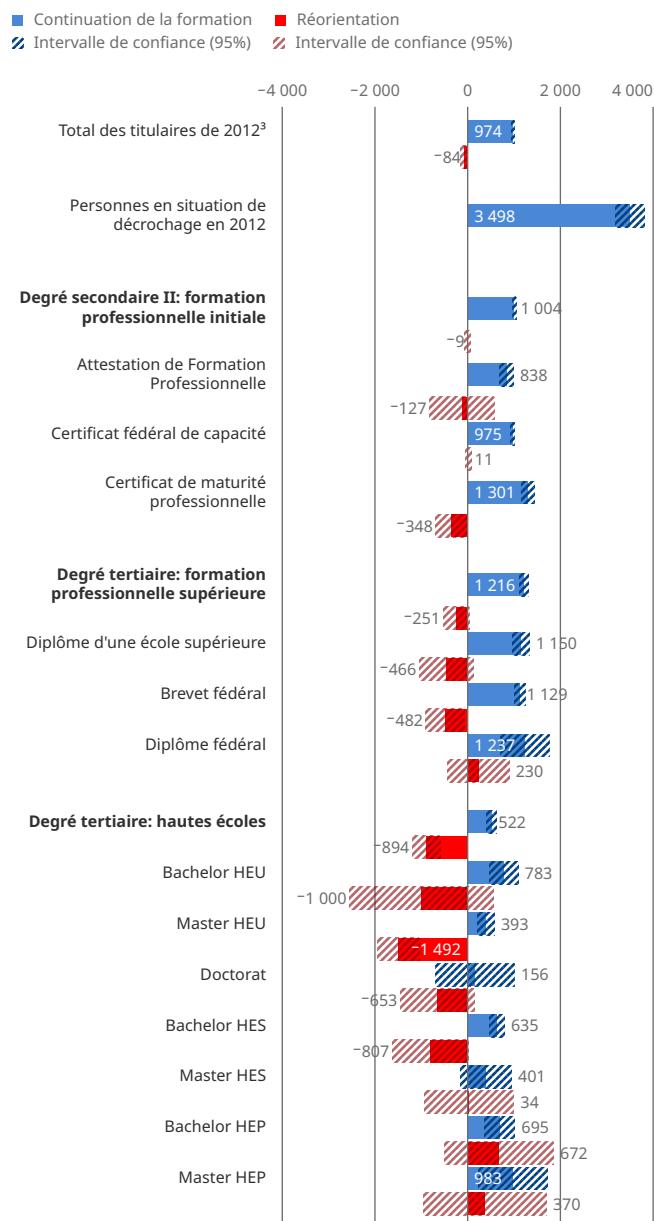
Le tableau T1 fournit une synthèse de la poursuite de la formation après le titre obtenu en 2012.

Le graphique grf-15.10.04-2227-2500-06 montre l'avantage lié à la continuation de la formation pour les titres qui donnent un accès direct au marché du travail¹².

Quel que soit le titre obtenu en 2012, les personnes qui ont continué à se former gagnent environ 1000 francs en plus 10 ans après (toutes choses égales par ailleurs) que celles qui ont arrêté de se former. L'avantage lié à la continuation de la formation est d'environ 1000 francs mensuels pour les titulaires de la formation

Titulaires de 2012¹: avantage lié à la continuation de la formation (par rapport à la non continuation) sur le revenu médian non-standardisé selon le type de titre

Situation 10 ans² après le titre; estimations sur la base de modèles de régression quantile contrôlés par le domaine de formation, le sexe, le lieu de naissance et l'âge; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation; différences mesurées en francs



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

³ Total estimé sur les titres montrés dans le graphique.

Exemple de lecture: une personne qui a continué la formation après le bachelor HEU a un revenu professionnel de 783 francs plus grand par rapport à une personne qui n'a pas continué la formation, à parité d'âge, sexe, lieu de naissance et domaine de formation.

¹² Sans les maturités gymnasiales, spécialisées et les certificats de culture générale.

Titulaires de 2012¹: type de parcours de formation suivi dans les 10 ans² après le titre, en %

T1

	Aucune continuation de la formation	Continuation de la formation	Réorientation	Parcours de formation ultérieur inconnu	Total (%)	Total (N)
Personnes en situation de décrochage scolaire en 2012	6,8	93,1	0,0	0,0	100	9 534
Total des titulaires de 2012	37,0	56,9	4,6	1,5	100	151 435
<i>Degré secondaire II: formation professionnelle initiale</i>	37,1	53,9	7,6	1,4	100	71 745
Attestation fédérale de formation professionnelle	48,3	48,8	1,0	1,8	100	4 022
Certificat fédéral de capacité	42,0	47,2	9,3	1,5	100	55 106
Certificat de maturité professionnelle	12,1	84,9	2,3	0,6	100	12 617
<i>Degré secondaire II: formations générales</i>	1,7	96,3	1,7	0,3	100	22 051
Certificat de culture générale	2,3	91,5	6,0	0,2	100	3 277
Certificat de maturité gymnasiale	1,5	97,6	0,7	0,3	100	16 722
Certificat de maturité spécialisée	2,4	94,2	3,0	0,4	100	2 052
<i>Degré secondaire II: autres formations (certificat d'une formation complémentaire du degré sec. II ou certificat de passerelle)</i>	14,5	84,1	1,2	0,3	100	759
<i>Degré tertiaire: formation professionnelle supérieure</i>	70,1	26,5	2,2	1,2	100	22 120
Diplôme d'une école supérieure	67,7	28,4	1,9	1,9	100	7 260
Brevet fédéral	68,8	28,9	1,6	0,7	100	12 261
Diplôme fédéral	82,8	9,9	5,9	1,3	100	2 599
<i>Degré tertiaire: hautes écoles</i>	38,7	56,7	2,1	2,5	100	34 760
Bachelor HEU	5,3	93,8	0,2	0,7	100	11 076
Master HEU	43,7	49,0	3,8	3,6	100	8 898
Doctorat	78,1	6,3	7,5	8,0	100	2 127
Bachelor HES	50,8	45,8	0,8	2,5	100	7 792
Master HES	67,4	24,1	5,7	2,7	100	1 305
Bachelor HEP	64,9	31,5	1,6	1,9	100	2 679
Master HEP	82,8	11,7	3,3	2,3	100	883

¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux² 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2025

professionnelle initiale et entre 1100 et 1200 francs pour les titulaires de la formation professionnelle supérieure. Il se situe autour de 600 à 800 francs pour les titulaires d'un bachelor suivant le type de haute école et de 400 à 1000 francs pour les titulaires d'un master HEU ou HEP. L'écart le plus important se trouve logiquement chez les jeunes qui étaient en situation de décrochage scolaire en 2012 et qui ont repris une formation certifiante (+3500 francs) par rapport à ceux n'ayant jamais repris une formation. Le graphique montre enfin que les personnes qui se sont réorientées après un titre du degré secondaire II n'ont pas d'avantage en termes de revenu par rapport à celles qui n'ont pas continué la formation, tandis que la réorientation après un titre du degré tertiaire est souvent associée à une perte de revenu 10 ans après le titre.

Parcours ultérieur de formation après le titre

Le parcours de formation après le titre obtenu en 2012 a été défini comme suit: premièrement nous avons défini, sur la base du niveau CITE associé, une hiérarchie des titres du système de formation suisse (voir l'annexe méthodologique sur internet); ensuite nous avons identifié la formation suivie dans les 10 ans après le titre (sans forcément qu'un titre ait été obtenu) ayant le niveau hiérarchique le plus élevé; enfin le niveau hiérarchique de cette formation a été comparé à celui du titre obtenu en 2012. Nous avons ainsi défini les catégories de parcours de formation suivantes:

Continuation de la formation

La catégorie «continuation de la formation» inclut, pour le degré secondaire II, toute transition vers une formation avec un niveau hiérarchique plus haut par rapport à celui du titre obtenu en 2012 (p. ex. du CFC vers la maturité professionnelle). Pour les titulaires du degré tertiaire, la continuation vers une formation du même niveau hiérarchique (p. ex. du bachelor HEU vers le brevet fédéral) a été considérée comme continuation de la formation. Pour les personnes avec un doctorat, la transition vers un diplôme fédéral ou la formation continue dans une haute école a été également considérée comme de la continuation de la formation. Pour plus de détails, voir l'annexe méthodologique sur internet.

Réorientation

Pour le degré secondaire II, les titulaires qui ont continué vers une formation du même niveau hiérarchique (p. ex. les titulaires d'un certificat de culture générale qui ont continué vers un CFC) ou un niveau hiérarchique inférieur à celui du titre obtenu en 2012 (p. ex. les titulaires d'une maturité qui continuent vers un CFC) sont considérés comme s'étant réorientés. Pour le degré tertiaire, la réorientation inclut la continuation de la formation vers un niveau hiérarchique inférieur (p. ex. le commencement d'un bachelor après un master en 2012).

Des différences entre hommes et femmes sur le revenu non-standardisé quel que soit le titre

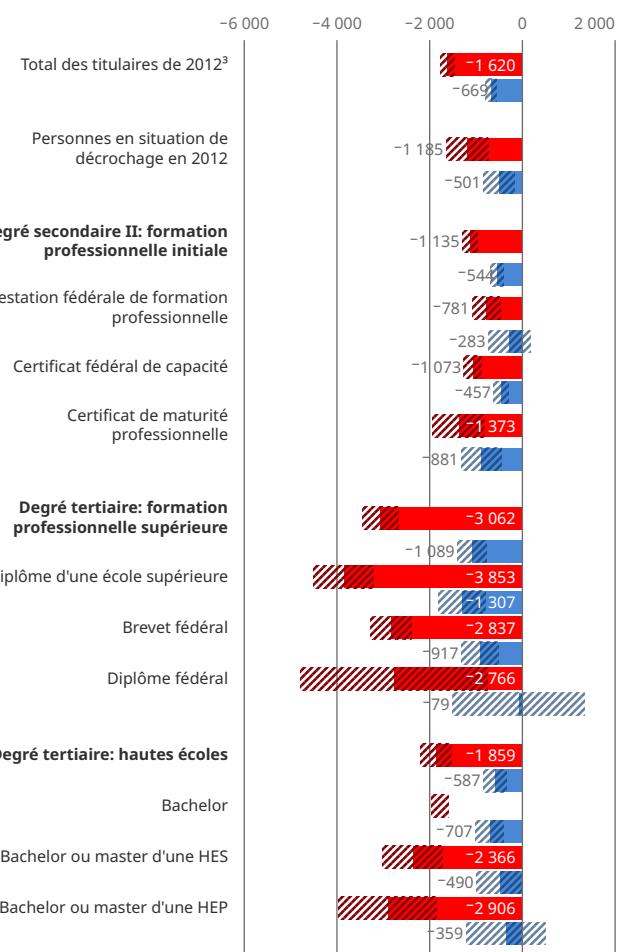
Les différences salariales entre hommes et femmes sont bien documentées et l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) montre 16,2% d'écart moyen entre hommes et femmes en 2022. Un peu plus de la moitié de cet écart est expliquée par des facteurs comme la position professionnelle, la formation ou la branche économique¹³. Les différences de revenu entre hommes et femmes dans l'ensemble de la population résidente en Suisse sont traitées de façon approfondie dans la réponse du Conseil Fédéral au postulat 22.4500 (OFS, 2025). Comme la population prise en considération ici se limite aux titulaires de 2012, elle est très différente de celle analysée dans la réponse au postulat. Pour cette raison, les résultats des deux publications ne sont pas comparables.

Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-07 présente la différence entre femmes et hommes 10 ans après le titre pour les revenus professionnels standardisés et non-standardisés¹⁴ pour les formations qui donnent un accès direct à un emploi¹⁵. Pour le revenu non-standardisé, les différences en valeur absolue augmentent avec le niveau de formation, tandis que les différences relatives (qui informent sur les différences entre femmes

Titulaires de 2012¹: différences entre femmes et hommes sur le revenu médian standardisé et non-standardisé selon le titre obtenu

Situation 10 ans² après le titre; titulaires qui étaient en emploi sans être aussi en formation; estimations sur la base de modèles de régression quantile contrôlés par l'âge, le lieu de naissance, la naissance d'un ou plusieurs enfants dans les 10 ans après le titre, le domaine de formation et le type de titre; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation; différences mesurées en francs

■ Revenu non-standardisé ■ Revenu standardisé
■ Intervalle de confiance (95%) ■ Intervalle de confiance (95%)



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

³ Total estimé sur les titres montrés dans le graphique.

Exemple de lecture: à parité d'âge, lieu de naissance, domaine de formation, naissance d'enfants et type de titre (bachelor, master ou doctorat), les femmes avec un titre d'une HEU ont un revenu professionnel médian non-standardisé de 1 601 francs inférieur par rapport aux hommes qui avaient obtenu le même titre. Pour ces personnes la différence entre femmes et hommes, en termes de revenu standardisé, est de -707 francs.

Etat des données: 02.09.2025

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-07

© OFS 2025

¹³ Source (économie total): www.statistique.ch → Statistiques → Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Structure des salaires → Ecart salarial

¹⁴ Les différences sont estimées sur la base de modèles de régression quantile sur la médiane séparément pour chaque titre.

¹⁵ Donc sans les personnes avec un titre des formations générales du degré secondaire II.

et hommes en termes de pourcentages) restent – à l'exception de la formation professionnelle supérieure – similaires. Pour les titres de la formation professionnelle initiale les différences entre femmes et hommes varient entre 800 et 1400 francs (16% de moins pour les femmes). Pour le degré tertiaire, ces différences – en valeur absolue – doublent et atteignent un écart qui varie entre 2800 et 3900 francs pour la formation professionnelle supérieure et entre 1600 et 2900 pour les personnes ayant un titre d'une haute école. En termes relatifs les différences restent similaires pour les titulaires des hautes écoles (les femmes gagnent 19% de moins) mais atteignent 33% pour les titulaires de la FPS.

... qui sont en partie attribuables aux différents taux d'occupation

OFS (2023a) a montré que chez les femmes le revenu non-standardisé plafonne dans les années qui suivent un titre de la FPS, tandis que le revenu standardisé augmente progressivement. Pour ces titulaires, cette période est caractérisée par une baisse du taux moyen d'occupation liée probablement à la phase de réorganisation de la répartition des tâches familiales dans laquelle elles se trouvent à ce moment de leur parcours de vie¹⁶. Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-07 présente aussi les différences entre femmes et hommes pour le revenu standardisé. On peut ainsi «contrôler» la partie de ces différences liée à une plus forte importance du travail à temps partiel chez les femmes. On peut constater que les différences entre femmes et hommes diminuent fortement pour tous les titres, néanmoins sans disparaître. Ces différences diminuent aussi en termes relatifs (respectivement 9% et 12% en moins pour les titres de la FPI et ceux de la FPS et de 6% pour ceux des hautes écoles).

... et qui s'amplifient parmi les personnes qui ont des enfants

Parmi les titulaires d'un titre du degré tertiaire de 2012 un peu moins de la moitié des personnes a eu, dans les 10 ans après le titre, au moins un enfant. Ce pourcentage varie de 62% pour les personnes avec un doctorat à 37% pour celles avec un bachelor HEU probablement en raison de l'âge au moment de l'obtention du titre.

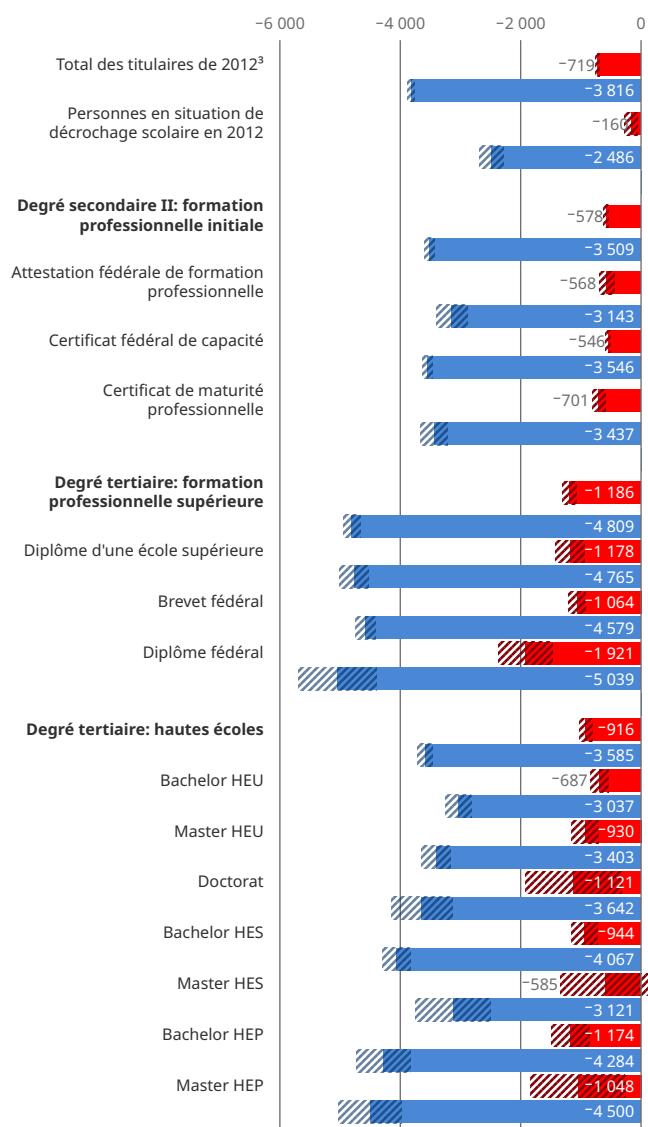
Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-08 montre les différences de revenu professionnel non-standardisé entre femmes et hommes estimées sur la base de modèles de régression quantile pour chaque titre et selon la naissance ou non d'enfants dans les 10 ans après le titre. Les femmes qui ont obtenu un titre en 2012, même si elles n'ont pas eu d'enfants, gagnent moins que les hommes et cet écart devient plus important pour les titulaires qui ont eu au moins un enfant: parmi les titulaires qui n'ont pas eu d'enfants, les femmes gagnent environ 700 francs de moins que les hommes, tandis que parmi les personnes qui ont eu au moins

¹⁶ Au degré tertiaire, l'âge médian à l'obtention d'un titre varie pour les femmes entre 24 ans pour un bachelor HEU ou HEP et 33 ans pour le diplôme fédéral. Cette fourchette d'âge recouvre la période dans laquelle la personne a son premier enfant (31,2 ans, source: www.statistique.ch → Statistiques → Population → Familles → Comparaisons internationales).

Titulaires de 2012¹: différence entre femmes et hommes sur le revenu médian non-standardisé selon le type de titre et la naissance d'un ou plusieurs enfants dans les 10 ans après l'obtention du titre

Situation 10 ans² après le titre; titulaires qui étaient en emploi sans être aussi en formation; estimations sur la base de modèles de régression quantile contrôlés par l'âge, le lieu de naissance et le domaine de formation; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation, différences mesurées en francs

■ Sans enfant(s) ■ Avec enfant(s) ■ Intervalle de confiance (95%)
■ Intervalle de confiance (95%)



¹ 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux

² 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

³ Total estimé sur les titres montrés dans le graphique.

Exemple de lecture: à parité d'âge, de lieu de naissance et de domaine de formation, les femmes avec un master HEU ont un revenu médian non standardisé de 3 403 francs inférieur par rapport aux hommes qui avaient obtenu le même titre et qui ont eu au moins un enfant dans les 10 ans après. Parmi les mêmes titulaires qui n'ont pas eu d'enfants la différence entre femmes et hommes est de -930 francs.

Risque d'être dans un ménage à bas revenu professionnel net équivalent

Le revenu professionnel net équivalent correspond au revenu professionnel net total d'un ménage, disponible en vue d'être dépensé ou épargné, divisé par le nombre de membres du ménage converti en équivalents adultes. L'équivalence entre les membres du ménage est obtenue par pondération en fonction de l'âge, à partir de l'échelle d'équivalence «modifiée» de l'OCDE¹⁷. Dans cette publication la distribution du revenu professionnel net équivalent est représentée sous forme de quintiles. Une personne est considérée comme vivant dans un ménage à bas revenu professionnel si elle fait partie d'un ménage dont le revenu professionnel se situe dans le premier quintile (qui correspond au 20% de ménages avec le revenu professionnel net équivalent le plus bas [p20]) de la distribution du revenu professionnel net équivalent (voir l'annexe «Définitions» pour plus de détails). Il s'agit d'une mesure indirecte et approximative de la situation financière globale du ménage car le ménage peut disposer d'autres sources de revenus ou de transferts financiers (p. ex. des rentes, des allocations familiales ou d'autres transferts sociaux, des revenus de la fortune et de la location, des transferts reçus d'autres ménages, etc.).

Si parmi les titulaires de 2012, la proportion de personnes dans le premier quintile de revenu 10 ans après le titre est inférieure à 20%, on peut en conclure que parmi ce groupe de titulaires la proportion de ceux qui sont dans un ménage avec un bas revenu professionnel net équivalent est inférieure à celle existante au niveau suisse.

un enfant la différence atteint 3800 francs. Ces différences varient selon le type de titre. Par exemple, les femmes titulaires d'un master HEU et qui n'ont pas eu d'enfants gagnent environ 900 francs de moins que les hommes. Parmi celles qui ont eu au moins un enfant, cette différence devient presque quatre fois plus grande (3400 francs). La raison de ces différences est probablement en partie attribuable au plus faible taux d'occupation chez les femmes qui est déjà plus bas pour celles qui n'ont pas eu d'enfants¹⁸ et qui baisse chez celles qui en ont eu¹⁹. Il est aussi intéressant d'observer que la différence entre femmes et hommes parmi les titulaires qui n'ont pas eu d'enfants (voir gr-f-15.10.04-2227-2500-08) est similaire à celle que l'on observe pour le revenu standardisé (gr-f-15.10.04-2227-2500-07).

¹⁷ Source: Glossaire: Revenu disponible équivalent – Statistics Explained

¹⁸ Les analyses sur le temps de travail sur la base de l'appariement des données LABB – formation avec LABB – emploi et revenus, montrent qu'indépendamment du type de titre, les femmes qui n'ont pas eu d'enfants travaillent environ trois heures en moins par semaine que les hommes sans enfants. De façon similaire, selon les données de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles (EHA), un an après l'obtention d'un master HEU 34% des femmes travaillaient à temps partiel (versus 23% des hommes) (www.statistique.ch → Statistiques → Education et science → Intégration sur le marché du travail → Degré tertiaire – Hautes écoles → Taux d'occupation).

¹⁹ Parmi les titulaires de 2012, les hommes avec enfants travaillent environ le même nombre d'heures hebdomadaires que ceux sans enfants indépendamment du type de titre. Chez les femmes, l'écart moyen entre celles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas, varie de -11 heures pour les titulaires d'une HE à -15 pour celles qui ont un titre de la formation professionnelle (initiale ou supérieure) (source: notre élaboration sur la base de l'appariement des données LABB – formation avec LABB – emploi et revenus).

L'obtention d'un titre protège du risque d'être dans un ménage avec un bas revenu professionnel net équivalent

La période des 10 ans après le titre est caractérisée par des changements dans le parcours de vie qui concernent de nombreuses dimensions (professionnelle, éducative, familiale, etc.). OFS (2023c), par exemple, a montré, qu'à 22 ans la moitié des jeunes a quitté le domicile parental. Cet événement est lié à l'évolution des revenus et les jeunes, tant qu'ils ne gagnent pas assez, restent plus longtemps au domicile parental (voir p. ex. OFS, 2023b). Souvent les personnes qui sortent du domicile parental et vivent en couple ont un niveau de formation similaire. Dans presque deux tiers des couples (64%) dont les deux partenaires ont au moins 25 ans, tous les deux ont le même niveau de formation (OFS, 2024). Compte tenu des écarts importants dans la distribution des revenus professionnels en fonction du titre, le fait que dans la plupart des couples les personnes aient le même niveau de formation peut potentiellement conduire à des situations de précarité pour les personnes qui ont des titres associés à des rémunérations plus faibles. Dans ce contexte, le présent paragraphe essaie de répondre à la question suivante: quelle est la proportion des titulaires de 2012 qui se trouvent 10 ans après dans un ménage avec un bas revenu professionnel équivalent? Il est important de rappeler que l'objet de l'analyse est le revenu professionnel équivalent du ménage et qu'une personne peut n'avoir aucun revenu professionnel et ne pas faire partie d'un ménage avec un bas revenu professionnel équivalent simplement en raison du fait que d'autres membres du ménage peuvent compenser son bas revenu.

Le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-09 montre le pourcentage de titulaires de 2012 qui, 10 ans après leur titre, vivent dans un ménage dont le revenu professionnel net équivalent se positionne dans le quintile le plus bas (p20) de la distribution du revenu professionnel équivalent des ménages qui vivent en Suisse. Ce pourcentage est montré pour les types de ménage suivants: les titulaires qui vivent seuls, en couple sans ou avec enfants²⁰.

On constate que pour la presque totalité des titres et types de ménage montrés, la proportion de titulaires vivant dans des ménages à bas revenus professionnels est inférieure à 20%. Les catégories les plus exposées sont les jeunes qui étaient en décrochage scolaire en 2012²¹ et les titulaires d'une AFP qui vivent seuls ou sont en couple dans un ménage avec au moins un enfant de moins de 25 ans²² (respectivement 42% et 26% pour les titulaires qui vivent seuls et 26% et 24% pour ceux qui sont en couple dans un ménage avec enfants).

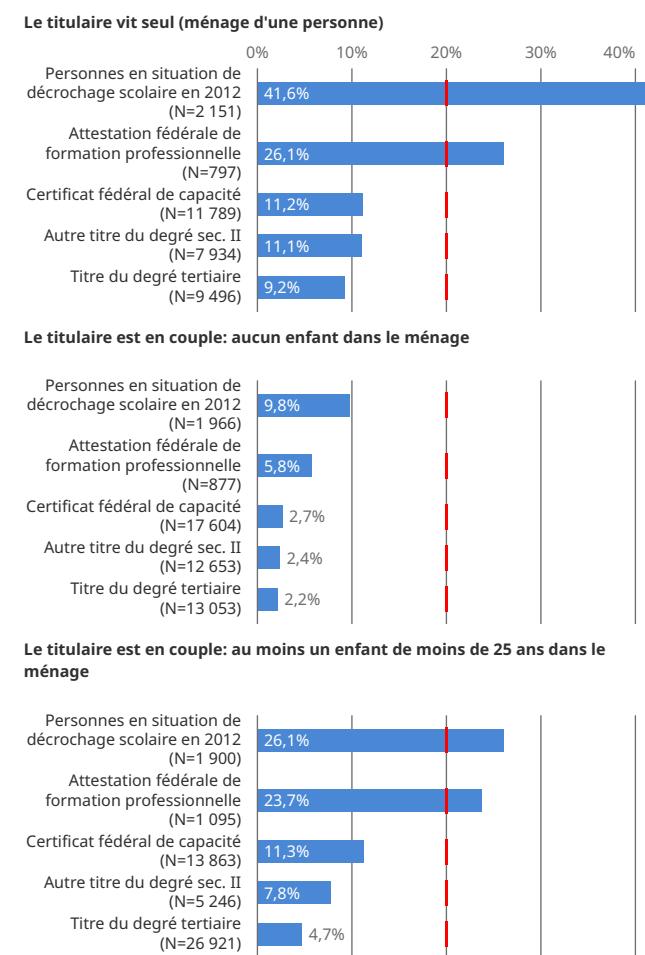
²⁰ Certains jeunes pour des raisons économiques habitent dans d'autres types de ménage que ceux montrés ici (p. ex. avec leurs parents, en colocation, etc.). Pour ces types de ménage, si le titulaire vit avec au moins une personne de plus de 64 ans, il n'est pas possible de calculer le revenu professionnel net équivalent. Voir aussi l'encadré «Les types de ménage dans lesquels vivent les titulaires de 2012».

²¹ Bien que ces personnes étaient en décrochage scolaire en 2012, la grande majorité (93%) a repris une formation certifiante du degré secondaire II (T 1). Donc leur risque, bien que plus grand que celui des titulaires de 2012, baisse considérablement par rapport aux jeunes en décrochage scolaire qui n'ont pas repris la formation (p. ex. parmi les personnes qui n'ont pas repris la formation et qui vivent seules ou en couple avec des enfants, respectivement 79% et 49% sont dans un ménage à faible revenu professionnel).

²² Le risque reste plus élevé pour les personnes qui vivent dans ces types de ménage, même lorsque l'on contrôle par l'âge, le sexe et le lieu de naissance.

Titulaires de 2012¹ qui habitent seuls, en couple ou en couple avec des enfants: pourcentage de titulaires qui font partie du 20% des ménages avec le revenu professionnel net équivalent le plus bas en fonction du titre et de la position du titulaire dans le ménage²

Situation 10 ans³ après le titre, en %



¹ 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux

² La situation dans le ménage est définie sur la base de la typologie des ménages de la STAPOP (OFS, 2022). Cette variable fait partie de la statistique expérimentale.

³ 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux.

Exemple de lecture: parmi les titulaires d'un CFC obtenu en 2012, qui vivent en couple dans un ménage avec enfant(s), 11% vivaient dans un ménage dont le revenu professionnel net équivalent se situait dans le premier quartile de la distribution des revenus nets équivalents (le premier quintile comprend le 20% des personnes vivant dans des ménages avec le revenu professionnel net équivalent le plus bas de Suisse).

État des données: 02.09.2025

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-09

© OFS 2025

Pour les autres titulaires, cette proportion est aussi plus élevée pour les personnes qui vivent seules ou qui sont en couple dans un ménage avec des enfants. Pour le premier type de ménage, elle varie de 11% pour les personnes avec un CFC à 9% pour celles qui ont un titre du degré tertiaire. Pour les titulaires qui sont en couple dans un ménage avec des enfants, elle est également de 11% pour les personnes avec un titre de CFC et de 5% pour les titulaires du degré tertiaire.

Parmi les titulaires d'un CFC, on constate des variations entre domaines de formation: si l'on se concentre sur les personnes qui vivent seules ou en couple dans un ménage avec des enfants, ce pourcentage monte respectivement à 16 et 14% dans le domaine «services aux particuliers», à 13% dans le domaine «protection sociale» (pour les deux types de ménage) et il est respectivement de 14% et 13% pour le domaine «vente en gros et au détail» (voir tableau sur internet).

Les types de ménage dans lesquels vivent les titulaires de 2012

Dix ans après le titre, les titulaires de 2012 vivent dans des configurations familiales très différentes. Ces configurations reflètent l'hétérogénéité en termes d'âge et de statuts (gr-f-15.10.04-2227-2500-01 et gr-f-15.10.04-2227-2500-02) de cette population: un cinquième (20%) vit seul, tandis que presque deux tiers vivent dans un couple sans enfants (30%) ou en couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans (31%), enfin 15% habitent soit en colocation soit avec les parents²³ (voir le tableau dans l'annexe web à cette publication).

Ces différentes configurations varient selon le type de titre obtenu en raison notamment des âges très différents auxquels les titres sont obtenus: les ménages d'une personne et les personnes vivant dans un couple sans enfants sont majoritaires parmi les personnes avec un titre du degré secondaire II obtenu en 2012. Les parents dans un couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans ne représentent que 11% des titulaires des formations générales du degré secondaire II mais environ la moitié (48%) de ceux avec un titre du degré tertiaire. Enfin la colocation avec d'autres personnes ou avec les parents – pour les titulaires de plus de 25 ans – est très fréquente parmi les titulaires des formations générales du degré secondaire II (p. ex. 28% pour les titulaires d'un titre de maturité gymnasiale), les titulaires d'une AFP (23%) et les jeunes en situation de décrochage scolaire (25%). Dans ces cas il est possible que ces jeunes n'aient pas encore un revenu suffisant pour pouvoir quitter le logement de leurs parents. La colocation ou cohabitation avec les parents est par contre rare parmi les personnes avec un titre du degré tertiaire (moins de 15%).

²³ Le 4% restant est constitué par des titulaires qui sont parents seuls avec au moins un enfant de moins de 25 ans ou vivent dans des configurations familiales dans lesquelles ils sont en position enfant ou en position inconnue.

Bibliographie

- BASS (à paraître 2025), Potenzialabklärung von verknüpften Administrativ- und Befragungsdaten für das nationale Armutsmonitoring.
- OFS 2018, Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail, Neuchâtel
- OFS 2020, Trajectoires professionnelles des certifiés de la formation professionnelle initiale, Neuchâtel
- OFS 2021a, Le revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale, Neuchâtel
- OFS 2021b, Construction d'un revenu professionnel par couplage de données et application aux certifiés de la formation professionnelle initiale, Neuchâtel
- OFS 2022, Typologie des ménages dans la statistique STATPOP, Neuchâtel
- OFS 2023a, L'évolution du revenu des diplômés de la formation professionnelle supérieure, Neuchâtel
- OFS 2023b, Les revenus après la maturité gymnasiale et la maturité spécialisée, Neuchâtel
- OFS 2023c, Quitter le foyer parental, Neuchâtel
- OFS 2024, Les couples en Suisse, Neuchâtel
- OFS 2025, Analyser en détail les causes de l'écart salarial entre hommes et femmes en fonction de l'état civil pour toutes les tranches d'âge. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 22.4500 Dobler Marcel du 16.12.2022, Neuchâtel
- SECO 2023, Disponibilité de la main-d'œuvre: un système d'indicateurs pour l'évaluer – bases méthodologiques et conclusions. Principes de base de la politique économique n° 40. Secrétariat d'État à l'économie SECO, Berne, Suisse.

Abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
AI	Assurance-invalidité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BEVNAT	Statistique du mouvement naturel de la population
BF	Brevet fédéral
CdC-Cl	comptes individuels de la Centrale de compensation
CFC	Certificat fédéral de capacité
CG	Certificat de culture générale
CITE	Classification internationale type de l'éducation
DF	Diplôme fédéral
ES	Ecole supérieure
FPI	Formation professionnelle initiale
FPS	Formation professionnelle supérieure
HE	Haute école
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
MG	Maturité gymnasiale
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique
MP	Maturité professionnelle
MS	Maturité spécialisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
STATPOP	Statistique de la population et des ménages

Sources

LABB – Formation: l'ensemble de ces données a été utilisé pour l'identification de la population d'analyse et des parcours de formation après l'obtention du titre. Comme les données pour les brevets et diplômes fédéraux sont disponibles seulement à partir de 2013, les analyses sur le revenu de ces populations se limitent à 9 ans.

LABB – Emploi et revenus: ces données, qui se basent sur un traitement longitudinal des données des comptes individuels de la Centrale de compensation (CdC-Cl), sont utilisées pour les informations sur le revenu (pour plus d'informations voir OFS, 2021b), le calcul du revenu professionnel net équivalent et les informations sur le nombre d'heures travaillées par la personne. Comme le relevé sur les indépendants est complet avec une année de retard par rapport à celui des personnes en emploi salarié, il est possible que le revenu soit sous-estimé pour les titres dans lesquels les personnes sont plus nombreuses à exercer une activité indépendante. De ce fait, dans le graphique gr-f-15.10.04-2227-2500-05 on présente seulement les combinaisons de titre et domaine dans lesquelles la part d'indépendants est inférieure à 15%.

Statistique des naissances (BEVNAT): cette source a été utilisée pour identifier les titulaires qui ont eu un enfant dans les 10 ans après le titre. Comme l'âge des titulaires peut varier sensiblement d'un titre à l'autre il n'est pas possible de savoir – pour les titulaires les plus âgés – s'ils avaient déjà eu un enfant avant l'obtention du titre en 2012.

Statistique de la population et des ménages (STATPOP) a été utilisée pour: (1) identifier les départs de Suisse et donc délimiter la population d'analyse; (2) identifier les personnes qui font partie du même ménage dans le calcul du revenu professionnel net équivalent du ménage; (3) identifier le type de ménage dans lequel se trouve le titulaire par le biais de la typologie des ménages (OFS, 2022) et la position du titulaire à l'intérieur du ménage (parent/enfant).

Définitions

Revenu professionnel non standardisé: l'information sur le revenu d'un emploi salarié ou d'une activité indépendante provient des données des comptes individuels de la Centrale de compensation (CdC-Cl). Dans cette source, le revenu est enregistré en tant que revenu non standardisé par année civile (quel que soit le taux d'occupation). Il comprend les composantes avant déduction des charges sociales telles que les bonus, le 13^e salaire, le revenu des heures supplémentaires, les prestations en nature (si elles sont mentionnées dans le certificat de salaire), etc.

Revenu professionnel standardisé: ce revenu est calculé sur la base du revenu professionnel non standardisé pour les personnes n'ayant pas un statut d'indépendant et il est obtenu par l'appariement des données des comptes individuels de la CdC et du temps de travail selon le relevé structurel (RS). Ce revenu inclut les aspects liés aux heures supplémentaires et à leur rémunération et il indique ce que la personne gagne mensuellement (1/12 d'un revenu annuel) pour un plein temps «effectif» dans la profession (OFS, 2021b).

Les revenus non standardisés et standardisés sont corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

Revenu professionnel net équivalent du ménage a été estimé de la façon suivante: le revenu professionnel non-standardisé a d'abord été transformé en revenu net et ensuite converti en revenu équivalent selon la méthodologie développée par le bureau BASS (2025) dans le cadre d'un mandat du monitoring de la pauvreté. Les composantes suivantes ont été déduites: les taux de cotisation annuelle du revenu provenant d'une activité lucrative (AVS+AI+APG) pour les indépendants²⁴ et pour les personnes salariées (année de référence 2015)²⁵ en tenant compte également de la bonification de vieillesse. Le revenu professionnel net équivalent correspond à la somme des revenus des membres d'un ménage (STATPOP) divisé par le nombre pondéré de membres du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE (voir échelle d'équivalence – European DataLab ou BASS, 2025). En raison de la non prise en compte des revenus issus du 2^e pilier, les ménages dont au moins un membre était âgé de plus de 64 ans au moment de la mesure ont été exclus des analyses. Comme il s'agit du revenu professionnel, il n'inclut pas, par définition, les revenus de transferts sociaux (publics et privés), ni les pensions alimentaires, les informations sur la fortune ou les revenus de la fortune, ce qui peut entraîner une possible sous-estimation de revenu global du ménage. La distribution du revenu professionnel ainsi obtenue a été utilisée pour le calcul des quintiles de revenu professionnel net équivalent et l'identification des titulaires domiciliés dans un ménage avec un bas revenu professionnel net équivalent (1^{er} quintile de la distribution correspondant à un revenu net équivalent d'environ 30 000 francs annuels).

²⁴ sozialversicherungen.admin.ch/de/d/6139/download?version=8

²⁵ www.ak-banken.ch/fileadmin/user_upload/AK89/Formulare/2015d.pdf

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Francesco Laganà, OFS, tél. +41 58 463 65 30 eduperspectives@ bfs.admin.ch
Rédaction:	Francesco Laganà, OFS; Jacques Babel, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques:	Publishing et diffusion PUB, OFS Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne.
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@ bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2228-2500

Les informations publiées ici contribuent à mesurer
la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030
www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030